

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-080

**SERVICE** : Direction des Systèmes d'Information

**OBJET** : Implantation de six caméras de vidéo-protection sur le secteur Pont des Chèvres, Abords de la Maison du Cirque, à Bourg-en-Bresse (01000) – Demande de subvention

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 22-15 en date du 16 juin 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Sébastien GOBERT dans le domaine de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment pour demander l'attribution de subventions auprès des organismes compétents, pour les projets de la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'élargir la vidéo-protection sur le secteur Pont des Chèvres – Abords de la Maison du Cirque à Bourg-en-Bresse suite à une augmentation des incivilités et des dégradations dans ce secteur ;

**CONSIDERANT** que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50% du projet, soit 12 700.00 € sur la base d'une dépense prévisionnelle de 25 400.00 €HT.

## DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de l'Etat la subvention d'investissement prévue pour le déploiement de la vidéo-protection sur le secteur Pont des Chèvres, Abords de la Maison du Cirque, à Bourg-en-Bresse, pour un montant de 12 700.00€, soit 50 % du montant prévisionnel du projet.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 nature 1311.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 avril 2023.



Pour le Président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,

Sébastien GOBERT  
Délégué à l'Administration Générale  
et aux Ressources Humaines

A handwritten signature in red ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name "Sébastien GOBERT".